RCS : ST DENIS DE LA REUNION
Code greffe : 9741

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ST DENIS DE LA REUNION atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2006 B 00754
Numéro SIREN : 490 145 174
Nom ou dénomination : SOCIETE DE GESTION FINANCIERE ET D'INVESTISSEMENT LI 3

Ce dépôt a été enregistré le 09/01/2024 sous le numéro de dépôt B2024/000215

" Certifié conforme le 23 décembre 2023 "

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires	34 916	34 821	95	923	- 828
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	127 016	104 868	22 148	16 902	5 246
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations	2 981 452	357 940	2 623 512	2 474 182	149 330
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	41 970		41 970	41 970	
TOTAL (I)	**3 185 353**	**497 629**	**2 687 725**	**2 533 977**	**153 748**
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes				21 373	- 21 373
Clients et comptes rattachés	124 900		124 900	34 300	90 600
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs	867		867	621	246
. Personnel					
. Organismes sociaux				2 954	- 2 954
. Etat, impôts sur les bénéfices					
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	18 963		18 963	23 246	- 4 283
. Autres	1 794 534		1 794 534	1 488 174	306 360
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	356 721		356 721	29 635	327 086
Instruments financiers à terme et jetons détenus					
Charges constatées d'avance	18 326		18 326	24 705	- 6 379
TOTAL (II)	**2 314 312**		**2 314 312**	**1 625 008**	**689 304**
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	**5 499 666**	**497 629**	**5 002 037**	**4 158 985**	**843 052**

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 668 800)	668 800	668 800	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecarts de réévaluation			
Réserve légale	616	616	
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau	-66 620	-97 602	30 982
Résultat de l'exercice	171 626	30 982	140 644
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées	1 885	1 885	
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
TOTAL (I)	**776 308**	**604 682**	**171 626**
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts	1 001 426	892 146	109 280
. Découverts, concours bancaires	427	40 241	- 39 814
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers			
. Associés	1 246 588	1 258 321	- 11 733
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	79 586	166 329	- 86 743
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	117 143	109 145	7 998
. Organismes sociaux	85 070	68 811	16 259
. Etat, impôts sur les bénéfices	44 062		44 062
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	4 422	3 138	1 284
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	18 462	11 706	6 756
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	1 628 543	1 004 466	624 077
Instruments financiers à terme			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	**4 225 729**	**3 554 303**	**671 426**
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif(V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	**5 002 037**	**4 158 985**	**843 052**

Annexes 2021

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2020 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2019 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 5 002 036,92 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 171 625,95 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 06/07/2021 par le dirigeant.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements dérogatoires : ils sont calculés par différence entre l'amortissement fiscal et l'amortissement économique des biens concernés par cette méthode.
- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrécouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :
- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Intégration fiscale :

La société a conclu le 29 juin 2020 une convention d'intégration fiscale avec les sociétés filiales suivantes : ABC EQUIPEMENT OI – ABC EQUIPEMENT MAYOTTE – DCF MAYOTTE – DCF REUNION – CHEUNG DEMENAGEMENT OI – LOGIDEM OI. Cette convention qui est entrée en vigueur le 1er janvier 2020, a été signée dans le cadre de l'option prise par SOGEFI LI 3 pour le régime de l'intégration fiscale tel que défini aux articles 223 et suivants du Code Général des impôts. Cette option est conclue pour une période de 5 ans, expirant le 31/12/2024.

La contribution des sociétés filiales à la dette d'impôt sur les sociétés et des contributions additionnelles supportées par SOGEFI LI 3 est égale, au titre de chaque période d'imposition, à la cotisation d'impôt sur les sociétés dont elles auraient été redevables, si elles avaient fait l'objet d'une imposition séparée.

INFORMATIONS LIEES A LA CRISE SANITAIRE COVID-19

1 – Information générales et description de l'activité

L'entreprise constate que cette crise sanitaire n'a pas d'impact significatif en raison de son activité.

A la date de l'arrêté des comptes, l'entreprise estime que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause compte tenu du plan de continuation de l'activité mis en place, en utilisant les mesures suivantes :

- Mise en place de mesures sociales selon les besoins et les services : Prise de congés payés, Arrêts de travail pour garde d'enfants, recours à l'activité partielle pour une partie du personnel (ou la totalité)
- Le report des échéances sociales et fiscales
- Demande (ou obtention) d'un prêt garanti par l'État auprès des partenaires bancaires avec l'appui de BPI France

2 – Règles et méthodes comptables

Les comptes sociaux de SOGEFI LI 3 sont établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du plan comptable général (Règlement ANC 2014-03 relatif au PCG) et **des recommandations et observations de l'Autorité des Normes Comptables relatives à la prise en compte des conséquences de l'événement Covid-19 dans les comptes et situations établis à compter du 1er janvier 2020, publiées le 18 mai 2020 et mises à jour le 3 juillet 2020.**

Annexes 2021 (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 3 185 353 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	34 916			34 916
Immobilisations corporelles	122 151	4 864		127 016
Immobilisations financières	2 871 592	169 130	17 300	3 023 422
TOTAL	***3 028 659***	***173 994***	***17 300***	***3 185 353***

Amortissements et provisions d'actif = 497 629 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	33 993	828		34 821
Immobilisations corporelles	105 249	9 422	9 803	104 868
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières	355 440	10 000	7 500	357 940
TOTAL	***494 682***	***20 250***	***17 303***	***497 629***

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Conces. et droits , logiciels	34 916	34 821	95	1 à 5 ans
Installation gener/ agencement	21 438	19 073	2365	5 à 10 ans
Materiel de transport	43 216	28 206	15 011	4 ans
Mat.de bureau & mat.informat.	41 433	40 899	543	3 à 5 ans
Mobilier	20 929	16 691	4238	5 à 10 ans.
TOTAL	***161 931***		***161 931***	

Etat des créances = 1 999 561 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	41 970		41 970
Actif circulant & charges d'avance	1 957 591	1 957 591	
TOTAL	***1 999 561***	***1 957 591***	***41 970***

Provisions pour dépréciation = E

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	utilisées	non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers					
Comptes financiers	355 440	10 000	7500		357 940
TOTAL	***355 440***	***10 000***	***7500***		***357 940***

Produits à recevoir par postes du bilan = 138 516 E

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	114 104
Autres créances	24 412
Disponibilités	
TOTAL	***138 516***

Charges constatées d'avance = 18 326 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Annexes 2021 (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social = 668 800 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	192	3483,33	668 800
Titres émis	0		
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	***192***	***3483,33***	***668 800***

Provisions = 1 885 E

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Utilisées	Non utilisées	A la clôture
Provisions réglementées	1 885				1 885
Provisions pour risques &					
TOTAL	***1 885***				***1 885***

Etat des dettes = 4 225 729 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	1 001 854	423 943	577 911	
Dettes financières diverses	1 246 588	1 246 588		
Fournisseurs	79 586	79 586		
Dettes fiscales & sociales	269 160	269 160		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	1 628 543	1 628 543		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	***4 225 729***	***3 647 818***	***577 911***	

Charges à payer par postes du bilan = 398 951 E

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	4 346
Emp.& dettes financières div.	
Fournisseurs	296
Dettes fiscales & sociales	174 358
Autres dettes	219 950
TOTAL	***398 951***

Annexes 2021 (suite)

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Ventilation du chiffre d'affaires = 850 170 E

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	850 170	100,00 %
TOTAL	***850 170***	***100.00 %***

Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.

On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

Annexes 2021 (suite)

DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Produits à recevoir = 138 516 E

Produits à recevoir sur clts et comptes rattachés	Montant
Client factures a etablir(41810000)	114 104
TOTAL	***114 104***

Produits à recevoir sur autres créances	Montant
Produit a recevoir(46870000)	24 412
TOTAL	***24 412***

Charges constatées d'avance = 18 326 E

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatees d'avance(48600000)	18 326
TOTAL	***18 326***

Charges à payer = 398 951 E

Emprunts & dettes auprès des étab. De crédit	Montant
Interets courus / emprunts(16884000)	3 919
Interets courus a payer(51860000)	427
TOTAL	***4 346***

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Frns factures non parvenues(40810000)	296
TOTAL	***296***

Dettes fiscales et sociales	Montant
Dettes provisionnees pour cp(42820000)	117 143
Charges sociales sur cp(43820000)	52 692
Formation continue(43863000)	2 114
Taxe apprentissage(43865000)	2 409
TOTAL	***174 358***

Autres dettes	Montant
Divers-charges a payer(46860000)	103 042
Avoirs a etablir(41980000)	116 909
TOTAL	***219 950***

Annexes 2021 (suite)

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Art : 133 et 148 du décret sur les sociétés commerciales

Tableau

Nature des Indications / Périodes	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016
Durée de l'exercice	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
I - Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	668 800	668 800	668 800	128 832	128 832
b) Nombre d'actions émises	192	192	192		
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II - Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	850 170	876 751	813 127	1 191 874	1 007 932
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	139 521	123 159	91 638	176 568	-41 806
c) Impôt sur les bénéfices	-44 855				
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	184 376	123 159	91 638	176 568	-41 806
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	171 626	30 982	70 508	150 979	-316 863
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements	960	641	477		
b) Bénéfice après impôt, amortissements provisions	894	161	367		
c) Dividende versé à chaque action					
IV - Personnel :					
a) Nombre de salariés					
b) Montant de la masse salariale	362 249	396 095	417 930	588 466	545 466
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	167 110	165 731	178 745	173 967	164 594

Observations complémentaires

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Tableau

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex
A – Renseignements détaillés concernant les filiales & participations										
- Filiales (plus de 50% du capital détenu)										
HMS	111 000	400 673	63,06%	70 000	70 000	-193 000		839 983	94 333	35 000
ABC EQUIP MAYOTTE	25 000	187 982	55.00 %	13 750	13 750	-160 000		1 137 782	185 262	
ABC ETUDE ET MONTAGE	1 000	-13 711	75.00 %	750	0			76 733	1 782	
ABC SCAFFHOLDING	5 000	138 238	100.00%	41 250	41 250	-219 847		1 316 061	-28 277	
ABC MAINTENANCE INDUSTRIELLE	1 000		0%			165 000				
ABC STOCK SOLUTIONS	8 000		0%			150 081				
CD MAYOTTE	70 980	-5792	100,00 %	413 920	70 980	-11 949		126 105	9745	
DCF REUNION	60 000	-753 395	100,00 %	48 003	48 003	725 000		1 128 561	-61 275	
CDM OI	5 000	-644 920	100,00 %	5 000	0	577 462		1 030 149	8611	
ABC MAINTENANCE MAYOTTE	25 000	198 896	55.00 %	13 750	13 750	-144 250		765 046	160 091	22 000
CASQUAD	10 000	-139 629	100.00%	10 000	0	108 000		699 966	-28 744	
ABC EQUIPEMENT OI	420 800	1 073 212	96,00%	1 391 379	1 391 379	-659 920		6 229 350	43 241	62 450
SCI Li5	8 000	461 225	60 %	540 000	540 000			112 553	53 031	
Participations (10 à 50 % du capital détenu)										
LOGIDEM	20 000	5 101	49,00 %	9 800	9 800	20 000		1 328 885	- 3 429	
FDF	40 000	297 759	10.00 %	10 800	10 800			128 461	13 356	
B – Renseignements globaux concernant les autres filiales & participations										
- Filiales non reprises en A:										
AFCE	2 725 816	47 608	40,00%	234 856	234 856			443 533	-16 033	
Trésor du monde	3 720	-109 152	9,68 %	80 364	80 364			67 728	163 585	
HOOKE OI	10 000		40,00%	4000	4000	6000				

Note :
Trésor du monde : comptes clos le 31/03/2015
FDF : comptes clos le 30/06/2016

a) Françaises										
b) Etrangères										
Participations non reprises en A:										
a) Françaises										
b) Etrangères										

SOGEFI LI 3
Société À Responsabilité Limitée
Au capital de 668.800 €
Siège social : 2 rue Jean Châtel
97400 SAINT-DENIS
RCS de SAINT-DENIS n°490 145 174

EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES DÉCISIONS DE

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 23 NOVEMBRE 2023

*

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE

L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020

6/ SIXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale ordinaire des associés constate qu'il ressort des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2020 un bénéfice de 171.626 €, qu'elle décide d'imputer comme suit :

- Résultat de l'exercice : 171.626 €
- Affectation au poste Report à nouveau : 66.620 €
- Affectation au poste Réserve légale : 8.581 €
- Affectation au poste Autres réserves : 96.425 €

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société sont de 776.308 € répartis comme suit:

Capital social	668.800 €
Réserve légale	9.198 €
Provisions réglementées	1.885 €
Autres réserves	96.425 €
Capitaux propres	776.308 €

Rappel des dividendes distribués

L'Assemblée générale ordinaire des associés prend acte de ce qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des trois derniers exercices.

La résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés présents, soit 192 voix POUR.

Certifié conforme le 23 novembre 2023,
M. Jean, Ah-Mouck CHEUNG-AH-SEUNG
Gérant



" Certifié conforme le 23 Novembre 2023 "

SOGEFI LI 3
Société À Responsabilité Limitée
Au capital de 668.800 €
Siège social : 2 rue Jean Châtel
97400 SAINT-DENIS
RCS de SAINT-DENIS n°490 145 174

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 23 NOVEMBRE 2023

L'an DEUX MILLE VINGT-TROIS,

Le VINGT-TROIS NOVEMBRE,

A 14 heures 30,

Les associés de la société **SOCIÉTÉ DE GESTION FINANCIÈRE ET D'INVESTISSEMENT LI 3 (SOGEFI LI 3)**, société à responsabilité limitée au capital de 668.000 €, immatriculée au RCS de Saint-Denis-de-La-Réunion sous le numéro 490 145 174, dont le siège social est sis 2 rue Jean Châtel, 97400 SAINT-DENIS, ci-après " la Société", se sont réunis en Assemblée Générale au siège social, sur convocation de la gérance.

Sont présents ou représentés :

- **Monsieur Jean, Ah-Mouck CHEUNG-AH-SEUNG,** détenteur de la pleine propriété de 50 parts sociales ;

- **Monsieur Jean-Louis CHEUNG-AH-SEUNG**, détenteur de la pleine propriété de 86 parts sociales ;

- **Monsieur Jean-Philippe CHEUNG-AH-SEUNG**, détenteur de la pleine propriété de 15 parts sociales ;

- **Monsieur Nicolas CHEUNG-AH-SEUNG**, détenteur de la pleine propriété de 41 parts sociales, représenté par Monsieur Jean, Ah-Mouck CHEUNG-AH-SEUNG suivant pouvoir daté du 21 novembre 2023.

Tous quatre associés de la Société et représentant ensemble l'unanimité des parts sociales constituant le capital social.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean, Ah-Mouck CHEUNG-AH-SEUNG, gérant.

Le Président fait circuler et signer la feuille de présence, qui permet de constater que l'unanimité des associés étant présents ou représentés, l'Assemblée ainsi constituée peut donc valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019, et quitus à la gérance ;
- affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- approbation du rapport spécial de la gérance portant sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- approbation de la rémunération annuelle de gérance au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020, et quitus à la gérance ;
- affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
- approbation du rapport spécial de la gérance portant sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
- approbation de la rémunération annuelle de gérance au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
- approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021, et quitus à la gérance ;
- affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
- approbation du rapport spécial de la gérance portant sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
- approbation de la rémunération annuelle de gérance au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
- approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022, et quitus à la gérance ;
- affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- approbation du rapport spécial de la gérance portant sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- approbation de la rémunération annuelle de gérance au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- fixation de la rémunération annuelle de gérance au titre de l'exercice en cours et pour les exercices sociaux ultérieurs ;
- nomination de la société ACDC CONSULTANTS, commissaire aux comptes, aux fonctions de commissaire aux comptes titulaire de la Société et de la société CP CONSEIL ET AUDIT, commissaire aux comptes, aux fonctions de commissaire aux comptes suppléant de la Société;
- questions diverses ;
- pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à disposition des membres de l'Assemblée :

- les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2019 ;
- les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2020 ;
- les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2021 ;
- les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2022 ;
- le rapport spécial de la gérance portant sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- le rapport spécial de la gérance portant sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
- le rapport spécial de la gérance portant sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
- le rapport spécial de la gérance portant sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- le texte des résolutions proposées.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de sa déclaration.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Le Président prend la parole pour rappeler :

- Dans le cadre des échanges ayant abouti à l'acceptation, par la société ACDC CONSULTANTS, de la mission de commissaire aux comptes titulaire de la Société pour les exercices sociaux à clore 2023 à 2028, cette dernière a porté à l'attention du gérant qu'une telle nomination aurait dû intervenir au cours de l'exercice social clos le 31 décembre 2022 en raison du franchissement des seuils prévus par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

- En conséquence, et sous réserve de l'approbation de sa nomination par la présente Assemblée générale, la société ACDC CONSULTANTS effectuera une mission de régularisation du contrôle des comptes l'exercice clos le 31 décembre 2022 et une fois son rapport délivré, le gérant devra inviter les associés à se prononcer une seconde fois sur l'approbation des comptes et l'affectation du résultat dudit exercice clos le 31 décembre 2022, ainsi que sur le rapport spécial de la gérance portant sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

L'Assemblée lui donne acte de son rappel.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

1/ PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée générale ordinaire des associés, connaissance prise des comptes annuels afférents à l'exercice clos au 31 décembre 2019, les approuve tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos au 31 décembre 2019.

La résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés présents, soit 192 voix POUR.

2/ DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale ordinaire des associés constate qu'il ressort des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2019 un bénéfice de 30.982 €, qu'elle décide d'imputer comme suit :

- Résultat de l'exercice : 30.982 €
- Affectation au poste Report à nouveau : 30.982 €

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société sont de 604.682 € répartis comme suit:

Capital social	668.800 €
Réserve légale	616 €
Provisions réglementées	1.885 €
Report à nouveau	- 66.620 €
Capitaux propres	604.682 €

Rappel des dividendes distribués

L'Assemblée générale ordinaire des associés prend acte de ce qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des trois derniers exercices.

La résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés présents, soit 192 voix POUR.

3/ TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale ordinaire des associés, connaissance prise du rapport spécial de la gérance sur les conventions réglementées visées par l'article L223-19 du Code de commerce relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2019, approuve ledit rapport et les opérations qui y sont reportées.

La résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés présents, soit 192 voix POUR.

4/ QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale ordinaire des associés approuve le montant de la rémunération annuelle du gérant d'un montant de 36.000 €, avec prise en charge par la Société des cotisations sociales y afférentes, indépendamment du remboursement des frais de représentation et de déplacement, pour l'exercice clos le 31 décembre 2019.

La résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés présents, soit 192 voix POUR.

5/ CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale ordinaire des associés, connaissance prise des comptes annuels afférents à l'exercice clos au 31 décembre 2020, les approuve tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos au 31 décembre 2020.

La résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés présents, soit 192 voix POUR.

6/ SIXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale ordinaire des associés constate qu'il ressort des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2020 un bénéfice de 171.626 €, qu'elle décide d'imputer comme suit :

- ➢ Résultat de l'exercice : 171.626 €
- ➢ Affectation au poste Report à nouveau : 66.620 €
- ➢ Affectation au poste Réserve légale : 8.581 €
- ➢ Affectation au poste Autres réserves : 96.425 €

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société sont de 776.308 € répartis comme suit:

Capital social	668.800 €
Réserve légale	9.198 €
Provisions réglementées	1.885 €
Autres réserves	96.425 €
Capitaux propres	776.308 €

Rappel des dividendes distribués

L'Assemblée générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividendes, au titre des trois derniers exercices.

La résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés présents, soit 192 voix POUR.

7/ SEPTIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale ordinaire des associés, connaissance prise du rapport spécial de la gérance sur les conventions réglementées visées par l'article L223-19 du Code de commerce relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2020, approuve ledit rapport et les opérations qui y sont reportées.

La résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés présents, soit 192 voix POUR.

Rappel des dividendes distribués

L'Assemblée générale ordinaire des associés prend acte de ce qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des trois derniers exercices.

La résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés présents, soit 192 voix POUR.

3/ TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale ordinaire des associés, connaissance prise du rapport spécial de la gérance sur les conventions réglementées visées par l'article L223-19 du Code de commerce relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2019, approuve ledit rapport et les opérations qui y sont reportées.

La résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés présents, soit 192 voix POUR.

4/ QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale ordinaire des associés approuve le montant de la rémunération annuelle du gérant d'un montant de 36.000 €, avec prise en charge par la Société des cotisations sociales y afférentes, indépendamment du remboursement des frais de représentation et de déplacement, pour l'exercice clos le 31 décembre 2019.

La résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés présents, soit 192 voix POUR.

5/ CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale ordinaire des associés, connaissance prise des comptes annuels afférents à l'exercice clos au 31 décembre 2020, les approuve tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos au 31 décembre 2020.

La résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés présents, soit 192 voix POUR.

6/ SIXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale ordinaire des associés constate qu'il ressort des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2020 un bénéfice de 171.626 €, qu'elle décide d'imputer comme suit :

- ➢ Résultat de l'exercice : 171.626 €
- ➢ Affectation au poste Report à nouveau : 66.620 €
- ➢ Affectation au poste Réserve légale : 8.581 €
- ➢ Affectation au poste Autres réserves : 96.425 €

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société sont de 776.308 € répartis comme suit:

Capital social	668.800 €
Réserve légale	9.198 €
Provisions réglementées	1.885 €
Autres réserves	96.425 €
Capitaux propres	776.308 €

Rappel des dividendes distribués

L'Assemblée générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividendes, au titre des trois derniers exercices.

La résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés présents, soit 192 voix POUR.

7/ SEPTIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale ordinaire des associés, connaissance prise du rapport spécial de la gérance sur les conventions réglementées visées par l'article L223-19 du Code de commerce relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2020, approuve ledit rapport et les opérations qui y sont reportées.

La résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés présents, soit 192 voix POUR.

8/ HUITIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale ordinaire des associés approuve le montant de la rémunération annuelle du gérant d'un montant de 36.000 €, avec prise en charge par la Société des cotisations sociales y afférentes, indépendamment du remboursement des frais de représentation et de déplacement, pour l'exercice clos le 31 décembre 2020.

La résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés présents, soit 192 voix POUR.

9/ NEUVIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale ordinaire des associés, connaissance prise des comptes annuels afférents à l'exercice clos au 31 décembre 2021, les approuve tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos au 31 décembre 2021.

La résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés présents, soit 192 voix POUR.

10/ DIXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale ordinaire des associés constate qu'il ressort des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021 un bénéfice de 217.275 €, qu'elle décide d'imputer comme suit :

- Résultat de l'exercice : 217.275 €
- Affectation au poste Réserve légale : 21.727 €
- Affectation au poste Autres réserves : 195.548 €

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société sont de 993.583 € répartis comme suit:

Capital social	668.800 €
Réserve légale	30.925 €
Provisions réglementées	1.885 €
Autres réserves	291.973 €
Capitaux propres	993.583 €

Rappel des dividendes distribués

L'Assemblée générale ordinaire des associés prend acte de ce qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des trois derniers exercices.

La résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés présents, soit 192 voix POUR.

11/ ONZIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale ordinaire des associés, connaissance prise du rapport spécial de la gérance sur les conventions réglementées visées par l'article L223-19 du Code de commerce relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2021, approuve ledit rapport et les opérations qui y sont reportées.

La résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés présents, soit 192 voix POUR.

12/ DOUZIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale ordinaire des associés approuve le montant de la rémunération annuelle du gérant d'un montant de 36.000 €, avec prise en charge par la Société des cotisations sociales y afférentes, indépendamment du remboursement des frais de représentation et de déplacement, pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

La résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés présents, soit 192 voix POUR.

13/ TREIZIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale ordinaire des associés, connaissance prise des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2022, les approuve tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

La résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés présents, soit 192 voix POUR.

14/ QUATORZIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale ordinaire des associés constate qu'il ressort des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 une perte de 1.395.042 €, qu'elle décide d'imputer comme suit :

- ➢ Résultat de l'exercice : - 1.395.042 €
- ➢ Affectation au poste Report à nouveau : - 1.395.042 €

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société sont de 3.600.425 € répartis comme suit:

Capital social	668.800 €
Réserve légale	30.925 €
Provisions réglementées	1.885 €
Ecarts de réévaluation	4.001.884 €
Autres réserves	291.972 €
Report à nouveau	- 1.395.042 €
Capitaux propres	3.600.425 €

L'Assemblée générale ordinaire des associés est informée que les actifs immobilisés ont fait l'objet d'une réévaluation telle que prévue par l'article 31 de la loi de finances pour l'année 2021 n°2020-1721, avec la conséquence de l'insertion du poste "Ecarts de réévaluation" pour un montant estimé à 4.001.884 €.

Rappel des dividendes distribués

L'Assemblée générale ordinaire des associés prend acte de ce qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des trois derniers exercices.

La résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés présents, soit 192 voix POUR.

15/ QUINZIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale ordinaire des associés, connaissance prise du rapport spécial de la gérance sur les conventions réglementées visées par l'article L.223-19 du Code de commerce relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2022, approuve ledit rapport et les opérations qui y sont reportées.

La résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés présents, soit 192 voix POUR.

16/ SEIZIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale ordinaire des associés approuve le montant de la rémunération annuelle du gérant d'un montant de 36.000 €, avec prise en charge par la Société des cotisations sociales y afférentes, indépendamment du remboursement des frais de représentation et de déplacement, pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

La résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés présents, soit 192 voix POUR.

17/ DIX-SEPTIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale ordinaire des associés décide de fixer la rémunération annuelle du gérant à hauteur de 36.000 € de la gérance, avec prise en charge par la Société des cotisations sociales y afférentes, indépendamment du remboursement des frais de représentation et de déplacement, pour l'exercice en cours du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023 et pour les exercices sociaux suivants, sauf décision ultérieure contraire de la collectivité des associés.

La résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés présents, soit 192 voix POUR.

18/ DIX-HUITIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale ordinaire des associés décide, conformément aux dispositions des articles L.823-2-2 et L.823-3 du Code de commerce, de nommer pour une durée de six exercices sociaux, savoir les exercices sociaux à clore respectivement au 31 décembre 2023, au 31 décembre 2024, au 31 décembre 2025, au 31 décembre 2026, au 31 décembre 2027 et au 31 décembre 2028 :

- la société ACDC CONSULTANTS prise en la personne de M. Daniel CHANE PO CHUEN, commissaire aux comptes, aux fonctions de commissaire aux comptes titulaire de la Société ;

- la société CP CONSEIL ET AUDIT, prise en la personne de M. Daniel CHANE PO CHUEN, commissaire aux comptes, aux fonctions de commissaire aux comptes suppléant de la Société.

La résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés présents, soit 192 voix POUR.

19/ DIX-NEUVIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale ordinaire des associés donne tous pouvoirs au porteur de copies ou extraits certifiés conformes au présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité requise par la loi et afférente aux décisions ci-dessus adoptées.

La résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés présents, soit 192 voix POUR.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 15 heures 30.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal sur onze (11) pages qui a été signé après lecture par le Président de séance et gérant de la Société.

M. Jean, Ah-Mouck CHEUNG-AH-SEUNG
Président - gérant

